

## **LES DÉPÔTS « SAUVAGES », C'EST DÉPASSÉ... ET SANCTIONNÉ!**

**Waterloo, le 19 septembre 2018** – Alors que l'automne est l'une des périodes de l'année où l'on observe davantage de dépôts sauvages, la MRC de La Haute-Yamaska présente aujourd'hui, à son écocentre à Waterloo, sa campagne d'affichage afin de contrer ce délit.

En Haute-Yamaska, les dépôts sauvages constituent une problématique récurrente pour les municipalités locales qui peuvent répertorier jusqu'à une quinzaine de cas sur leur territoire chaque année. Malgré l'arrivée de deux écocentres en 2011 et la bonne performance régionale de la MRC quant à la gestion des matières résiduelles, la situation perdure.

Le conseil de la MRC a donc choisi d'intervenir afin d'en finir une fois pour toutes avec les dépôts sauvages. « Soyons clairs, la situation en Haute-Yamaska n'est pas dramatique, ni pire que dans les autres municipalités. Cependant, nous en avons assez. Les dépôts sauvages sont un irritant pour les municipalités et les citoyens », avance M. Paul Sarrazin, préfet de la MRC.

En plus d'être une source de pollution environnementale et visuelle, les dépôts sauvages peuvent engendrer des frais considérables pour les municipalités locales et mobiliser des ressources. Ce sont les services des travaux publics qui doivent assurer le nettoyage des sites et voir à disposer des matières. Parfois, les dépôts sauvages sont localisés dans des endroits peu accessibles, comme un fossé, et leur retrait nécessite l'emploi de machineries spécialisées.

« Il n'y a plus de raison pour que nous retrouvions des meubles, des branches ou des pneus dans le fond d'un fossé ou aux abords d'une piste cyclable. Avec les écocentres dont l'accès est gratuit, nous avons mis en place les infrastructures pour récupérer de façon responsable de l'environnement un éventail considérable de matières. Dans le cas d'un dépôt sauvage, c'est bien souvent la quasi-totalité des matières retrouvées qui aurait pu avoir une deuxième vie par l'intermédiaire des écocentres », explique M. Sarrazin.

La campagne d'affichage vise à rappeler aux indisciplinés qu'il existe une alternative plus responsable pour se débarrasser de leurs matières et à inciter les personnes qui sont témoins d'un acte de dépôt sauvage à le signaler au service de police de leur municipalité.

Au cours des prochaines semaines, des affiches seront installées dans les différents endroits jugés problématiques sur le territoire de la MRC. Rappelons qu'un dépôt sauvage est un délit passible d'une amende pouvant aller jusqu'à un maximum de 300 \$, plus les frais, alors que l'accès aux écocentres à Granby et Waterloo est gratuit pour l'ensemble des citoyens de la Haute-Yamaska.

Visuels de la campagne d'affichage



**LES DÉPÔTS  
« SAUVAGES »  
C'EST DÉPASSÉ...  
ET SANCTIONNÉ!**

 **300\$**

**COMPOSTER  
RÉCUPÉRER  
RECYCLER**  
HAUTE-YAMASKA

**SOYEZ PLUS FUTÉ  
RÉCUPÉREZ AUX  
ÉCOCENTRES**

**C'EST GRATUIT!**

GRANBY : 1080, RUE ANDRÉ-LINÉ  
WATERLOO : 6550, RUE FOSTER  
[www.haute-yamaska.ca](http://www.haute-yamaska.ca)



**LES DÉPÔTS  
« SAUVAGES »  
C'EST DÉPASSÉ...  
ET SANCTIONNÉ!**

 **300\$**

**SOYEZ PLUS FUTÉ  
RÉCUPÉREZ AUX  
ÉCOCENTRES**

**C'EST GRATUIT!**

